

Lalande et Jolliet, et feront conserver par leurs tenanciers les bois de chesne qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux dans l'estendue des isles et islets, et qu'ils donneront incessamment avis au roy ou à nous des mines, minières ou minéraux, sy aucuns s'y trouvent, et laisseront et feront laisser tous chemins et passages nécessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle ils seront tenus de prendre la confirmation des présentes dans un an.

» En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

» Donné à Québec le dixième jour de mars mil six cent soixante et dix-neuf.

(signé) DUCHESNEAU »

» Registré suivant l'arrêt du conseil le vingt quatrième octobre mil six cent quatre vingt, intervenu en conséquence d'arrêt du conseil d'état du roy donné à Fontainebleau, le vingt neufviesme May au dit an, portant confirmation de la concessy dessus, par moy, greffier en chef du dit conseil, soussigné.

(ainsy signé) PEUVRET »

En attendant la ratification royale de cette concession, Louis Jolliet accepta la proposition qu'on lui fit de parcourir la région qui sépare le Saguenay de la Baie d'Hudson, dans le but d'y faire sur place certaines constations

relatives au commerce des pelleteries, et sans doute aussi quelques relevés géographiques.

La débâcle du printemps de 1679 avait débarrassé les rivières de leurs rigides manteaux de glace ; les bourgeons des érables commençaient à éclater sous la poussée de la sève ; la forêt se remplissait de bruissements délicieux. La rapide végétation particulière à notre climat allait bientôt changer, comme par une soudaine substitution de décor, les champs jaunis et les bois dénudés en une riche et verdoyante campagne. De temps à autre on voyait surgir sur le fleuve, au détour du cap Diamant, quelque barque venant des Trois-Rivières ou du Mont-Réal ; le port de Québec renaissait à la vie active.

Jolliet venait de quitter le château Saint-Louis, où Frontenac l'avait fait appeler pour lui confier la tâche d'aller visiter le Domaine du Roy, jusqu'aux terres de la Baie d'Hudson, dans l'intérêt de la « ferme ». Il lui avait recommandé de porter « sa parole » aux peuples qu'il allait rencontrer, de prendre note de tout ce qu'il verrait et entendrait, afin de pouvoir le bien renseigner au retour.

Notre explorateur allait donc entreprendre un autre grand voyage. Il partit en effet de Québec, le 13 mai 1679, pour se rendre à la Baie d'Hudson par la voie du Saguenay, comme l'avaient fait avant lui le P. Albanel et son compagnon canadien Paul Denys de Saint-Simon.

Arrivé à Tadoussac, il s'embarqua avec huit coureurs de bois, probablement fournis par le sieur Boisseau, con-

trôleur général de la « ferme », dans des canots d'écorce solides, mais assez légers pour pouvoir faire portage sans trop de difficultés. Cette fois Jolliet ne se rendait pas en pays absolument inconnu. Quel contraste, d'ailleurs, entre son exploration du Mississipi et ce voyage vers les régions boréales ! Là c'étaient « le grand fleuve endormi, couché dans la savane »; les champs de cannes et de cotonniers ondulant sous le souffle de la brise tropicale ; ici c'était le Saguenay aux flots noirs, c'étaient des roches dénudées, des lacs encaissés dans des montagnes, des promontoires abrupts, des cataractes impétueuses, puis cette mer intérieure — mer de glace pendant six mois de l'année — qui a gardé le nom comme aussi le secret de la mort de son plus illustre explorateur (1).

Les voyageurs atteignirent le lac Saint-Jean en passant

(1) Le pilote anglais Hendrick Hudson, fit en 1607, la découverte du détroit qui porte son nom. Il passa ensuite au service d'une compagnie hollandaise, et découvrit l'embouchure de la rivière Hudson. Des négociants anglais lui ayant offert un nouveau navire, « il partit de Blackwall en 1610, retraça sa première route, retrouva son détroit, le traversa, pénétra fort avant dans la mer ou baie d'Hudson. Un hiver terrible survint ; son navire resta prisonnier au milieu des glaces. La chasse et la pêche sous la glace suffirent pendant la saison rigoureuse à la nourriture de son équipage ; mais au printemps, quand la mer redevint libre autour de lui, et qu'il voulut retourner dans sa patrie, les vivres lui manquèrent. Il a consigné dans quelques lignes de son journal les angoisses de cœur qu'il ressentit quand il fut contraint d'employer l'autorité pour imposer à ses matelots un sévère régime ; malheureusement, ceux-ci ne comprirent pas la dure nécessité ; ils conspirèrent contre lui, le jetèrent dans une chaloupe avec son fils encore enfant, Woodhouse, honnête amateur de science, qui s'était embarqué pour faire des observations astronomiques au pôle nord, le charpentier et cinq matelots restés fidèles ; les révoltés leur donnèrent un fusil, quelques sabres et des provisions pour un seul jour.... Là s'arrête l'histoire ; l'imagination peut seule dérouler la sombre destinée d'Hudson ». (Théogène Page, capitaine de vaisseau.)

par le lac Kénogami et la Belle-Rivière, comme l'avaient fait avant eux les Pères de Quen, d'Ablon, Druiliettes et de Crépieul ; puis ils s'engagèrent dans la longue rivière Péribomca qui les conduisit au légendaire et pittoresque lac des Mistassins (1). Ils entrèrent ensuite dans la rivière qui porte le nom du prince Rupert (2), dont le lac Némiskau — qu'ils traversèrent — est un élargissement. Le flux et le reflux qui se faisaient sentir annonçaient la proximité de la baie, portion sud de la mer d'Hudson, qui devait être le terme de leur voyage. C'est là, à l'embouchure de la rivière Rupert, que, le 9 juillet 1672, le P. Albanel et M. de Saint-Simon avaient arboré les armes de la France et pris possession des territoires de la baie d'Hudson au nom du roi très chrétien (3).

Selon l'usage des voyageurs-forrestiers de l'époque, Jolliet et ses compagnons devaient être vêtus d'habits confectionnés avec ces peaux de caribous que savent si bien tanner — « passer » — les aborigènes du Canada. A distance on les prit d'abord pour des Indiens.

Nous cédon maintenant la parole à M. Pierre Margry, qui paraît avoir eu entre les mains le journal, devenu introuvable, rédigé par Louis Jolliet pendant son exploration de 1679 :

(1) Le lac Mistassini se nommait alors « Lac Témagamingue » ; la peuplade des Mistassins occupait l'une de ses rives, à l'est. (Carte tracée par Jolliet.)

(2) Neveu de Charles I^{er}, d'Angleterre.

(3) Le P. Albanel et M. de Saint-Simon avaient fait le voyage en compagnie d'un autre Français et de six sauvages. Jean Bourdon avait déjà pris possession de la baie d'Hudson au nom du roi de France, en 1656. Il s'y était rendu par la mer.

« Jolliet avait suivi cette rivière (Némiskau ou Rupert) et fait environ 343 lieues en détours, quoique, dit-il, il n'y en ait que 160 en ligne droite (1) ; il avait passé 122 portages, tant grands que petits, lorsqu'il se trouva, lui et son monde, au pied d'un cap de terre glaise, où, d'après les mouvements de la marée, il pensa qu'il était proche de la baie. Il la vit en effet tout d'un coup, après avoir doublé le cap. « Nous eûmes, dit-il, le plaisir, pendant » un beau calme, de considérer la mer et le fort des Anglais, qui n'était qu'à une lieue de nous (2) ». Le courant mena Jolliet et ses amis insensiblement devant le fort, où personne ne paraissait. Ils avisèrent en conséquence de tirer un coup de fusil pour faire sortir quelqu'un. On répondit immédiatement à ce coup, non du fort, où il n'y avait point de monde, mais de l'autre côté de la rivière, où Jolliet et ses compagnons aperçurent trois Anglais à la chasse, à une grande distance ; ces hommes les prirent d'abord pour des sauvages, et ils vinrent à eux sur les battures. Mais lorsque l'Anglais qui devançait les autres d'environ trois cents pas eût remarqué que ces visiteurs n'étaient pas de leurs gens, il se replia sur les deux autres. Ce fut en vain que Jolliet le pressait d'approcher de lui sans peur. Il semblait que au contraire ce fût pour l'Anglais une raison de se hâter davantage vers les siens. Cependant, quand il les eut rejoints,

(1) A partir du lac Saint-Jean, évidemment.

(2) Ce petit fort avait été construit deux ans auparavant par Chouart des Groseilliers, et livré aux Anglais. On l'appelait le fort Charles.

il s'arrêta. Jolliet alors débarqua et dit à un de ces hommes, qui entendait notre langue, qu'il était Français, qu'il se nommait Jolliet. Aussitôt eut lieu entre eux un échange de civilités ; puis l'un d'eux s'étant embarqué avec les nôtres, les deux autres se mirent dans un canot sauvage que nos voyageurs avaient trouvé six lieues plus haut.

» L'Anglais qui était dans le canot français n'entendant pas notre langue, Jolliet lui parla en latin, et quoique la différence de prononciation les empêchait souvent de se comprendre, ils parvinrent à se faire connaître leurs pensées ».

Les partisans de l'enseignement classique trouveront dans cet incident un argument qui n'a vraiment rien de banal. Il est certain que l'ancien élève du « collège de Québec » n'eut pas à souffrir de s'être révélé quelque peu latiniste en cette circonstance.

« L'Anglais montra d'abord à Jolliet la péninsule sur laquelle était leur gouverneur, à trois ou quatre lieues au large, avec un navire de douze pièces de canon et deux petites barques. Il mena ensuite nos Français au fort où ils furent très bien reçus, les Anglais leur donnant tout ce qui leur restait de meilleur, le vaisseau qui chaque année leur apportait leur provision de Londres n'étant pas arrivé.

» Le dessein de Jolliet était de partir le lendemain, sans attendre le gouverneur, mais les Anglais lui firent tant d'instances pour demeurer qu'il consentit à lui écrire une lettre qu'un canot sauvage lui porta aussitôt qu'il fit jour.

» Dans cette lettre, Jolliet lui disait « qu'étant arrivé
» au lac de Némiskau pour retourner par les Trois-Rivières (1), et ne trouvant plus de gibier pour vivre, il avait
» songé au bon accueil que le gouverneur anglais avait
» fait plusieurs fois à des Français qui l'avaient visité ». Il ajoutait « qu'il espérait pouvoir acheter au poste du
» biscuit et de la boisson pour le retour », et terminait « en
» disant qu'il attendrait jusqu'au lendemain pour avoir
» l'honneur de le saluer ».

L'explorateur québécois ignorait que sa réputation l'eût précédé dans ces régions lointaines. « A la réception de cette lettre, continue Margry, le gouverneur, qui avait entendu parler de Jolliet et de sa découverte du Mississippi, vint le trouver... Le vent lui ayant manqué, il quitta la barque de quinze tonneaux, qu'il montait avec quinze hommes, pour se mettre dans un bateau avec cinq de ses matelots. Il ne tarda pas alors à rencontrer nos Français, qui venaient seuls, au-devant de lui, le long de la mer, à un demi quart de lieue du fort. Jolliet salua le gouverneur de loin ». Celui-ci descendit à terre « avec un matelot qui tenait un fusil à la main, tandis que les autres gens restaient assis dans le bateau ».

« Après des civilités réciproques : — « Monsieur, dit le
» gouverneur à Jolliet, soyez le bienvenu ; vous êtes ici
» en paix et n'avez rien à craindre. Vous y demeurerez
» tant qu'il vous plaira, et quand vous voudrez vous en

(1) Lisez : le Saint-Maurice.

» retourner, je vous aiderai de tout ce que je pourrai ». Puis, lui faisant des compliments de sa découverte, il ajouta, en le prenant par la main : « Les Anglais font cas des découvreurs ». Congédiant alors ses hommes, il se mit à suivre le bord de l'eau avec Jolliet dans la direction du fort ; là il lui fit toutes les honnêtetés possibles. Le reste de la journée se passa en conversation dans lesquelles Jolliet apprit sur les établissements de cette baie tout ce qu'il pouvait désirer de connaître. Les Anglais, au nombre de soixante hommes, y avaient trois forts assez éloignés les uns des autres, et se préparaient à en faire un quatrième au printemps prochain, en avançant de plus en plus à l'ouest, vers les embouchures des rivières qui viennent du lac Supérieur, et habitées par les nations accoutumées à commercer avec les Français. Un navire de douze pièces de canon gardait les côtes ; une barque de 40 tonneaux et une autre de quinze allaient à la traite à toutes les rivières de la baie, où ils tiraient des sauvages autant de castors qu'ils en voulaient, depuis un an surtout qu'ils avaient pénétré à l'ouest de la baie.

» Le gouverneur dit à Jolliet que quelque chose pouvait encore rendre cet établissement plus considérable, mais il ne s'expliqua pas. Il voulait sans doute parler de la communication de cette partie de la baie avec la Mer de l'Ouest.

» La proposition qu'il fit à Jolliet le laissa du moins supposer à celui-ci. Le gouverneur lui marqua, en effet, le désir qu'il avait de l'attacher au service de l'Angleterre,

pour fonder un établissement aux Assiniboels et découvrir les nations situées au delà de celles que le comte de Frontenac, dit Jolliet, avait fait venir il y avait quatre ans (1675). Le gouverneur anglais lui annonça qu'il leur avait envoyé cette année un présent pour les attirer à lui. Mais avec un homme aussi entreprenant que Jolliet, qui lui préparerait le chemin, comme Esprit de Radisson et Médard Chouart des Groiselliez l'avaient fait à ses compatriotes pour les postes de la mer, tout lui serait bien plus aisé. C'est pourquoi, s'il voulait se joindre à lui, il lui offrait dix mille livres une fois payées et une pension de mille autres ».

L'explorateur canadien ne se laissa pas émouvoir par ces séduisantes propositions. Il répondit simplement « qu'il était né sujet du roi de France et qu'il se ferait gloire de le servir toute sa vie avec fidélité ».

Deux jours après cet entretien, Jolliet dit adieu à ses hôtes, et quitta les rives de la Baie où un autre Canadien, Pierre Le Moyne d'Iberville, devait apparaître six ans plus tard et accomplir des actes d'une valeur prodigieuse (1).

Notre explorateur « fut de retour à Québec le 27 octobre 1679, après sept mois de son excursion, qui ne fut pas inutile en ce qu'elle apprit les dangers que courait le commerce français pour le castor ». Son récit causa même « des alarmes très vives ».

(1) Jolliet paraît être revenu au lac Saint-Jean par la rivière Mistassini, appelée alors Kokigaousipi. (Carte du 8 novembre 1679).

« Il n'y a point de doute, écrivait Jolliet, que si on laisse
» les Anglais dans cette baie, ils ne se rendent maîtres de
» tout le commerce du Canada devant six ans ; quelques-
» uns des sauvages qui venaient à Montréal y ont été
» cette année et y doivent retourner ce printemps. Ce
» sont les Témékamings et la bande de Routin. Tout le
» monde sçait que les Outaouacs ne font point de castors,
» mais le vont quérir aux nations de la baie des Puans ou
» à celles de l'alentour du lac Supérieur, et par conséquent
» il est à croire que ces dernières, se voyant tout proche
» des Anglais bien établis et fournis de marchandises,
» garderont leurs pelleteries, comme plusieurs ont déjà
» commencé ».

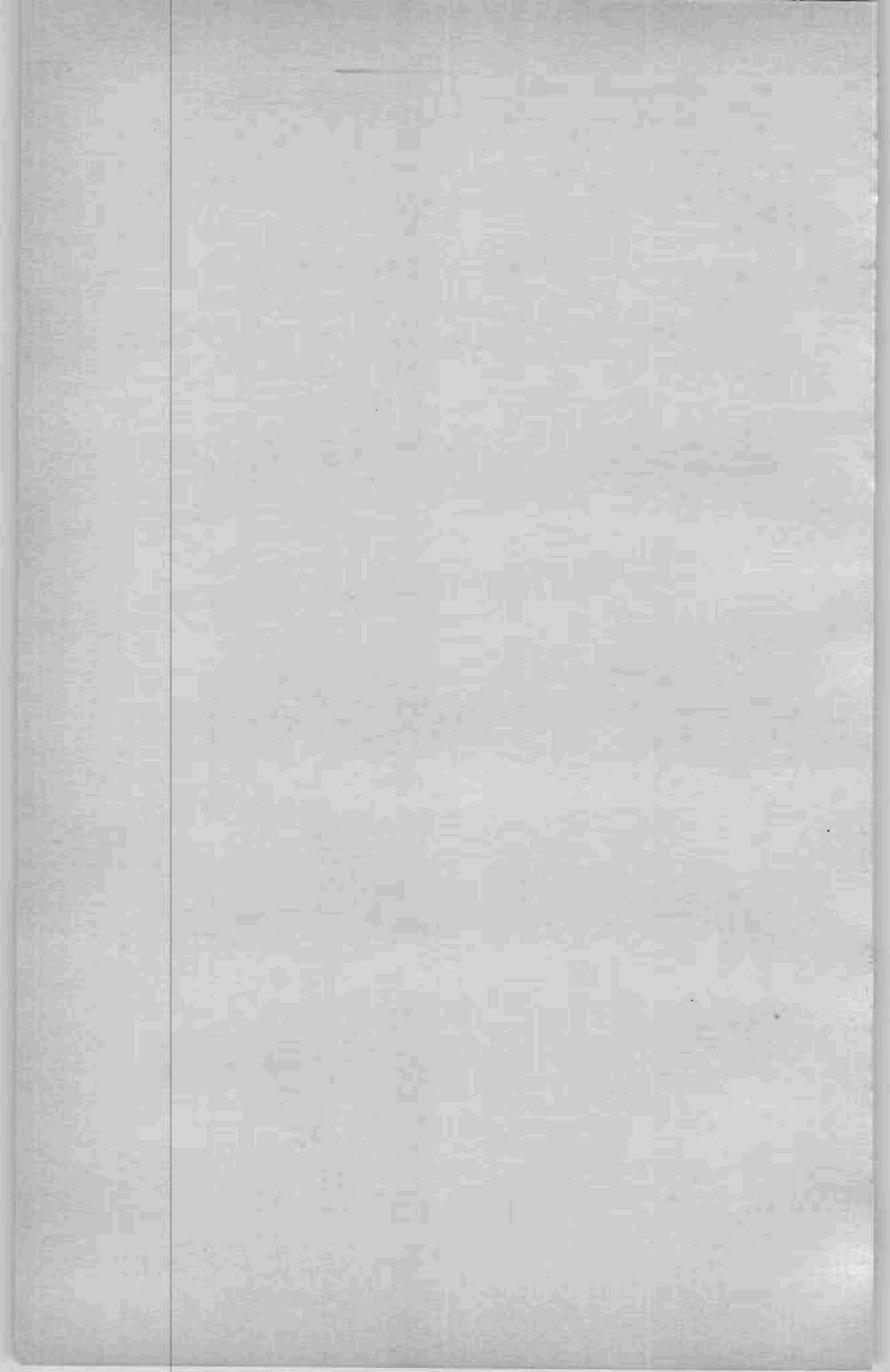
» Jolliet exposait ensuite que, si les dangers que causaient les intérêts de la traite étaient grands, il était excessivement facile d'en priver les Anglais, que leurs forts n'étaient que de petits carrés de pieux renfermant leurs maisons, qu'ils les bâtissaient moins pour résister aux armes qu'au froid, ne se méfiant pas qu'on pût les attaquer par terre, et croyant qu'ils n'avaient qu'à garder les avenues du côté de la mer. — Jolliet terminait en disant qu'il serait facile de les empêcher de s'établir plus loin, sans les chasser ni sans rompre avec eux ».

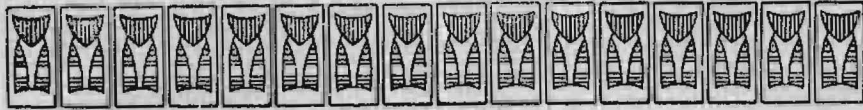
Ces dernières lignes laissent voir le caractère de l'explorateur. Ferme, intelligent, actif, cet homme d'un courage indomptable ne versa jamais le sang. La reconnaissance de l'hospitalité reçue lui fait même indiquer des solutions pacifiques : prévenir les empiétements du côté du nord-ouest ; barrer le passage aux rivaux, mais

ne point les chasser ni rompre avec eux. En parlant ainsi Jolliet prouvait qu'il ne connaissait des gens que le côté généreux : il eût fait un mauvais politique.

Quoi qu'il en soit, le voyage de Jolliet eut pour résultat la création d'une compagnie « qui se forma quelque temps après pour l'exploitation de la baie ».

Dans son résumé du journal de Jolliet, M. Margry ne fait nulle mention du P. Antoine Silvy, un savant religieux de la Compagnie de Jésus, qui fut pendant quelque temps professeur de mathématiques à Québec. D'après le « deuxième registre » de Tadoussac, le P. Silvy aurait accompagné Jolliet « en mai 1679, à la baie d'Hudson ».





CHAPITRE DOUZIÈME

Jolliet est nommé hydrographe du roi et seigneur de l'île d'Anticosti. — L'exploitation de l'île. — Les établissements de Louis Jolliet dévastés par la flotte de Phips (1690). — Hydrographie et cartographie.

DANS le mémoire rédigé à son retour de la baie d'Hudson (1), Jolliet ne fit pas mystère des avances du gouverneur de la Baie et de la sympathie qu'avait inspiré son nom. Cela eut-il pour effet de rappeler aux autorités de Québec que l'on s'était montré singulièrement oublieux à son endroit, et peu empressé de reconnaître les services qu'il avait rendus à son roi et à sa patrie ? Quoi qu'il en soit, le découvreur reçut l'année suivante une concession en seigneurie qui était bien une des plus belles que la couronne de France pût lui faire en terre canadienne, étant donnés ses goûts, ses aptitudes et ses occupations ordinaires. L'île d'Anticosti, vaste comme une province (2), couchée dans le

(1) Ce mémoire était accompagné d'une carte qui est conservée aux archives du dépôt des cartes de la marine, à Paris. Elle porte le numéro 207, et l'annotation suivante : « Cette carte montre le chemin que Louis Jolliet a fait depuis Tadoussac jusqu'à la mer du Nord dans la Baie de Hudson, et marque la vraie situation de la Baie et du Détroit. Ce qui est marqué par des points est le chemin par où il a esté. Fait à Québec, en Canada, le 8^e novembre 1679. — L. Jolliet ».

(2) Sa superficie est de 1,664,000 acres ; celle de l'île du Prince-Édouard

fleuve Saint-Laurent, à la naissance du golfe, comme une baleine géante qui émergerait des flots, tel fut le cadeau royal — trop souvent déprécié — que reçut l'explorateur québécois en retour de ses services. Anticosti — la Naticotec des aborigènes, l'Isle de l'Assomption de Jacques Cartier (1) — était alors un poste important, quoique non encore régulièrement occupé, à cause de la morue, des marsouins, des baleines et des loups marins (2) qui abondaient sur ses rives, à cause des animaux à fourrure qui vivaient dans ses bois, à cause aussi des hâvres où les vaisseaux pouvaient mouiller avec sécurité, où les Français pouvaient trafiquer avec les indigènes et faire

n'est que de 1,365,120 acres. Annexée au gouvernement de Terre-Neuve, après la conquête, l'île d'Anticosti en fut détachée par acte du parlement impérial, en 1825, pour être réunie à la province du Bas-Canada. Elle forme aujourd'hui partie de la division électorale de Chicoutimi et Saguenay.

(1) Jacques Cartier fit la découverte de l'île d'Anticosti le 15 août 1534, et lui donna, à cause de cette circonstance, le nom de l'Assomption. Roberval et son pilote Jean-Alphonse, de Saintonge, appellent Anticosti l'île de l'Ascension (1542). Jean-Alphonse dit : « L'isle de l'Ascension est une bonne isle et une terre plaine, sans aucunes montagnes, assise sur des rochers blancs et d'albâtre, toute couverte d'arbres jusques au bord de la mer ; et il s'y trouve de toutes les espèces d'arbres que l'on trouve en France ; on y voit des bestes sauvages, comme ours, loups-cerviers et porcs-et-épics. Et depuis la pointe sud-est de l'isle de l'Ascension jusques à l'entrée du Cap Breton, il n'y a que cinquante lieues ».

(2) « Le loup-marin tire son nom de son cri, qui est une espèce de hurlement ; du reste, il n'a rien du loup. Sa tête ressemble à celle d'un dogue, le reste de son corps se termine en forme de poisson. Il se traîne plutôt qu'il ne marche ; il a quatre pattes fort courtes, celles de devant ont des ongles, celles de derrière sont plutôt des nageoires. Sa peau est dure et couverte d'un poil ras, tantôt blanc, quelquefois noir ou roux, et souvent de toutes ces couleurs mêlées ensemble. La chair de cet amphibie n'est pas mauvaise à manger, mais le principal objet de sa pêche est l'huile dans laquelle sa graisse se résout, en la faisant fondre sur le feu ». — (Charlevoix).

des chargements pour le port de Québec et les ports de l'extérieur.

Le préambule de l'acte de concession, — acte que nous donnons ici en entier, — est rédigé dans la forme habituelle, qui suppose toujours une demande préalable de la part du concessionnaire. Celui-ci reçoit sa seigneurie dans un but spécial : « faire des établissements de pesche de molue verte et sèche, huiles de loups-marins et de balaines, et par ce moyen commercer en ce pays et dans les Isles de l'Amérique » ; partant, il échappera à l'obligation ordinaire de concéder à tout venant et de « faire établir » dans les délais prévus par les ordonnances ; de plus, l'acte contient une reconnaissance officielle des droits du concessionnaire au titre de découvreur du pays des Illinois. Au point de vue historique, cette pièce a donc une valeur exceptionnelle.

La concession en seigneurie de l'île d'Anticosti fut ratifiée par Louis XIV, le 29 mai 1680, et le souverain ajouta encore à cette faveur en accordant à Louis Jolliet le titre d'hydrographe du roi (1).

(1) Il ne faut pas confondre le titre d'hydrographe du roi, conféré à Jolliet, en 1680, avec le titre et les attributions de professeur d'hydrographie à Québec, qui ne lui furent donnés que dix-sept ans plus tard, par commission portant la date du 30 avril 1697. Jolliet reçut le titre d'hydrographe du roi en même temps que la concession de l'île d'Anticosti ; il reçut le titre de professeur d'hydrographie en même temps que la concession d'une autre seigneurie, beaucoup moins importante, — celle de la rivière Etchemin, voisine de la seigneurie de Lauzon.

ACTE DE CONCESSION DE L'ISLE D'ANTICOSTI

« JACQUES DUCHESNEAU, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Canada, Acadie, Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale.

» A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

» Sçavoir faisons, que sur la requête à nous présentée par le sieur Louis Jolliet, demeurant à Québec, à ce qu'il nous plust luy vouloir accorder en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, l'Isle d'Anticosty, scituée à l'embouchure du fleuve St-Laurent, dans laquelle il désireroit faire des établissements de pesche de molue verte et sèche, huiles de loups-marins et de balaines et par ce moyen commercer en ce pays et dans les Isles de l'Amérique ; Nous, conjointement avec monsieur le comte de Frontenac, conseiller du roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale, et en considération de la découverte que le dit sieur Jolliet a faite du pays des Illinois, dont il nous a donné le plan, sur lequel la carte que nous avons envoyée depuis deux ans à monseigneur Colbert, ministre et secrétaire d'Etat, a esté tirée, et du voyage qu'il vient de faire à la Baye d'Hudson pour l'interest et l'avantage de la ferme du roy en ce pays, avons au dit sieur Jolliet donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes la dite Isle d'Anticosty, estant à l'embouchure du fleuve St-Laurent,

pour en jouir, par luy, ses hoirs et ayans cause à l'avenir en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foy et homage que le dit sieur Jolliet, ses dits hoirs et ayans causes seront tenus de porter au Château St-Louis de Québec, duquel ils relèveront, aux droits et redevances accoutumés et au désir de la Coutume de la prévosté et vicomté de Paris qui sera suivie pour cet égard par provision en attendant qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra estre estably au dit lieu ressortiront pardevant le lieutenant général de Québec, en attendant qu'il en soit estably un plus proche de la dite Isle d'Anticosty ; comme aussi qu'il tiendra et fera tenir feu et lieu par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera, et faute de ce faire qu'il rentrera de plein droit en possession d'icelles, et conservera, le dit Jolliet, et fera conserver par ses tenanciers les bois de chesne qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux, dans l'étendue de la dite isle, et qu'il donnera incessamment avis au roy ou à nous, des mines, minières, ou minéraux si aucuns s'y trouvent, et laissera et fera laisser tous chemins et passages nécessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an.

» En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

» Donné à Québec en mars mil six cent quatre-vingt.

(signé) DUCHESNEAU »

» Registré au greffe du Conseil souverain à Québec par moy greffier en chef en iceluy soussigné.

(signé)

PEUVRET »

Champlain, dans le récit de son voyage de 1603, écrit : « Le 20 du dict mois (de mai), nous eusmes congnoissance d'une isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty, qui est l'entrée de la rivière de Canada ».

L'abbé Laverdière, commentant ce texte, écrit à son tour : « L'île d'Anticosti a cinquante lieues de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu, à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son *Grand Insulaire*, dit « que les sauvages du pays l'appellent *Naticousti* », ce que confirme Les-carbot du temps même de Champlain : « Cette isle est » appelée, dit-il, par les Sauvages du païs *Anticosti* ». D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Natiscotec*, et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. « Elle est nommée, dit-il, en langage des sauvages, *Natiscotec* ». Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Natascoueh* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom de *l'Isle de l'Assomption*. Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin,

M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Isle de l'Ascension* ».

Champlain écrit encore, en 1626 :

« Au norddest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de l'ouest nord-ouest de l'Isle, et celui de lest suest, 49 degrés ; elle gist est suest, et ouest ouest norrouest, selon le vray méridien de ce lieu, et au compas de la plupart des navigateurs, suest et norrouest ; elle a quarante lieues de long, et (est) large de quatre à cinq par endroits (1). La plupart des costes sont hautes et blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe ; il y a un port (2) au bout de l'ouest surouest de l'Isle qui est du costé du nort ; il ne laisse d'y en avoir d'autres, qui ne sont pas connus ; elle est fort redoutée de ceux qui naviguent, pour être baturière, et y sont quelques points qui avancent en la mer ; toutefois nous l'avons rangée, n'en estant esloignés que d'une lieue et demie, et la treuvames fort saine, le fond bon à trente brasses ; le costé du nort est dangereux, y ayant entre la terre du nort et ceste isle des batures et d'autres isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, et dix à douze lieues jusques à la dite terre du nort. Ceste isle n'est point habitée de Sauvages (3) ; ils disent y avoir nombre d'ours blancs fort dangereux ; icelle est couverte de bois

(1) « L'île d'Anticosti a environ dix lieues de large vers le milieu ». — (Note de M. l'abbé Laverdière).

(2) « Le port aux Ours ». (*Idem.*) C'est surtout du côté nord que les côtes paraissent élevées. Elles sont généralement effacées vers le sud et le sud-ouest.

(3) Charlevoix dit aussi que l'île d'Anticosti était « sans habitans », du moins sédentaires.

de pins, sapins et bouleaux. Il fait grand froid, et s'y voyent quantité de neges en hyver ; les Sauvages de Gaspey y vont quelques fois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au nord...

» Du cap de Gaspey à la terre du nort y a vingt cinq à trente lieues, c'est la largeur de l'embouchure du fleuve de Saint-Laurent ».

La Baie (le golfe) « a plus de quatre cens lieues de circuit : c'est comme une petite mer qui parfois est fort esmue et agitée ».

Dans une belle carte d'Anticosti et de l'entrée du golfe Saint-Laurent, datée de 1698, Jolliet indique de la manière suivante la baie appelée aujourd'hui Baie Ellis, ou Baie de Gamache :

« A. — Hâvre pour les Navires ».

C'est évidemment le point important du domaine. En face de la rive nord, où se jettent plusieurs rivières venant de l'intérieur de l'île, Jolliet écrit :

« B. C. D. — Plusieurs rivières pour la pesche de mollues, et abry pour des navires ».

Ces « abris » portent aujourd'hui, sur les cartes anglaises, les noms de *Fox Bay*, *Bear Bay*, etc.

Au large de la Pointe-aux-Bruyères, — extrémité est d'Anticosti — sont des brisants signalés sur la carte de Jolliet par des hachures, avec cette inscription :

« F. — Une costure de roches ». Des roches à fleur d'eau sont aussi indiquées autour de la Pointe-aux-Anglais et près des côtes voisines.

Des rivières venant de l'intérieur de l'île et se jetant dans le golfe, au sud-est, sont indiquées comme suit :

« G. H. — Rivières pour des barques, et molue partout avec gualet pour la peicherie »,

Nous sommes ici à la Rivière-aux-Chaloupes et dans le voisinage.

La légende de la carte porte aussi d'autres annotations relatives au golfe et à l'entrée du Saint-Laurent. Nous citons :

« J. — Vous voyés l'Isle Percée, où les vaisseaux se chargent de molue ».

« K. — Les monts Nostre Dame ». (côte nord de la Gaspésie.)

« L. M. N. — (Isle Brion, Isle-aux-Oiscaux, Isle St-Paul.) — Ce sont des isles que l'on cherche venant de France pour entrer dans le Fleuve ».

Cette carte de Jolliet est extrêmement précieuse (1).

Le naufrage du Père Crespel et de ses compagnons, en 1736, ainsi qu'un grand nombre d'autres désastres maritimes, ont donné une sinistre réputation à l'île d'Anticosti, dont beaucoup de voyageurs n'ont guère vu que les blanches falaises du côté nord, et qui a été calomniée à l'envi par presque tous les historiens. On a écrit bien des fois que le roi de France avait donné au découvreur du Mississipi une récompense dérisoire. Le judicieux

(1) Une notable partie de la Gaspésie est indiquée sur cette carte. On y lit le nom de « Baie des Molues », dont les Anglais ont fait *Molue Bay*, et qui est devenu *Malbay*, puis « Malbaie ».

abbé Ferland sait mieux apprécier les choses ; dans ses « Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec », il écrit :

« En 1680, il (Louis Jolliet) reçut, en récompense des services qu'il avait rendus, la seigneurie de l'île d'Anticosti, qui devait alors valoir beaucoup plus que les meilleures seigneuries du pays, par les facilités qu'elle présentait pour la traite des pelleteries, et par sa position avantageuse à l'entrée du fleuve ».

Jolliet se rendit immédiatement dans son domaine et commença à y faire quelques défrichements. Dès l'année suivante il y était installé avec sa famille. Le recensement de 1681 fait connaître toute la population d'Anticosti, qui se compose de douze personnes : Louis Jolliet, sa femme, quatre enfants, cinq serviteurs, une servante. On y avait alors défriché deux arpents de terre et on y avait transporté deux bêtes à cornes. L'établissement était muni de six fusils.

Où Jolliet fixa-t-il la première résidence de son domaine ? C'est ce qui est difficile à dire. D'après l'abbé Ferland, ce serait à quelque distance de l'extrémité ouest de l'île, et l'opinion s'est partagée entre la Baie des Anglais(1) et la Baie Ellis, ou Baie de Gamache (2).

(1) La Baie des Anglais s'appelle aujourd'hui Baie Sainte-Claire — non pas, comme on pourrait le croire, en l'honneur de la première habitante blanche et seigneureuse d'Anticosti, qui se nommait Claire, mais comme hommage au souvenir de Dame Claire Rodier, mère de M. Henri Menier, le propriétaire actuel de l'île. Louis Jolliet n'indique cette petite baie d'aucune manière dans sa carte de 1698.

(2) Ainsi appelée d'après le nom de Louis-Olivier Gamache, personnage quasi légendaire qui y avait fixé sa résidence et qui y est mort. Il se fai-

Si l'on est persuadé que Jolliet s'est fixé à l'un ou l'autre de ces deux endroits, l'hésitation ne doit guère durer. La Baie des Anglais, avant la construction d'un quai, n'était pas du tout un abri pour les vaisseaux, et Jolliet était homme à comprendre ce désavantage ; la Baie de Gamache, au contraire, même avant que M. Menier y eût fait faire les importants ouvrages que l'on admire aujourd'hui, offrait un abri spacieux et excellent.

Un des fils de Louis Jolliet — Charles Jolliet d'Anticosti — qui administra l'île après la mort de son père, avait deux établissements dans ce domaine, à vingt-cinq lieues de distance l'un de l'autre, mais tous deux situés du côté nord de l'île (1). Il est possible que Louis Jolliet

sait passer pour sorcier, ce qui le mettait à l'abri d'agressions de la part des aventuriers qui fréquentaient les côtes. On a vu plus haut que Louis Jolliet indique cette baie, sur sa carte de 1698, comme un « hâvre pour les navires ».

(1) Dans un acte d'aveu et dénombrement portant la date du 18 avril 1725, le sieur Joseph-Fleury de La Gorgendière, au nom de tous les héritiers de Louis Jolliet, déclare que l'île d'Anticosti a « environ cent lieues de tour, dont quinze lieues donnant sur le fleuve Saint-Laurent, et le surplus dans la Baie (golfe) du dit fleuve ». De plus, il déclare ce qui suit :

« Que sur le dit fief d'Anticosti, il y a, dans la partie de l'île qui donne partie dans le dit fleuve et partie dans la *Baie*, et au costé nord, deux établissements à la distance de vingt-cinq lieues ou environ l'un de l'autre, occupés par le dit sieur Charles Jolliet d'Anticosty et ses engagés, sur lesquels établissements il y a, sur chacun, une maison de bois de vingt pieds en quarré, et huit à dix arpents de désert.

» Qu'au bas de la dite île, il y a un établissement de pesche sédentaire pour la morue, tenu par le d. sieur Jolliet.

» Que sur le dit fief des Isles Mingan, il y a, sur une des isles du dit fief du côté du dit fleuve, une maison de bois de vingt pieds en quarré et environ dix à douze arpents de désert, et sur une autre isle du dit fief, dans la Baie, vis-à-vis le lieu appelé Mécatina, une autre maison aussi de vingt pieds en quarré et cinq ou six arpents de désert, lesquels lieux sont ordi-

se soit établi tout d'abord vers l'extrémité sud-ouest de l'île, à la baie appelée aujourd'hui Baie de Gamache, au « hâvre pour les navires » qu'il indique en premier lieu sur sa carte, et que, plus tard, après la destruction, par la flotte de l'amiral Phipps, en 1690, de son habitation fortifiée, il soit allé se fixer à un prochain hâvre, du côté nord, en face des îles Mingan, avec lesquelles on pouvait, malgré la distance, communiquer au moyen de signaux. Ce qui est certain c'est que le principal, sinon l'unique port véritable de l'île est la Baie de Gamache. Ajoutons que le joli coteau qui s'élève au fond de la baie, et d'où le regard embrasse tous les contours du vaste bassin, semblait se trouver là tout exprès pour y recevoir le premier établissement du seigneur de céans.

Une connaissance plus parfaite de l'île, et des découvertes qu'il est impossible de prévoir, conduiront peut-être à une certitude absolue relativement à l'emplacement précis du fort érigé par Louis Jolliet à Anticosti. Jusque là il faut laisser le champ aux conjectures.

Jolliet, aidé de son frère Zacharie, et aussi de Jacques de La Lande et de Aubert de La Chesnaye, parents de sa femme, avait fait d'assez fortes dépenses pour l'exploitation des îles et îlets de Mingan. Il dut supporter seul ou à peu près, les frais d'installation du nouvel établissement d'Anticosti. Le baron de La Hontan, dans son ouvrage intitulé : *Mémoires de l'Amérique Septentrionale* (volume II), donne quelques détails sur cette exploita-

nairement occupés par le sieur Jean Jolliet Mingan et ses engagés pour la chasse et la pesche au loup-marin et au moyac ».

tion. « Le fleuve Saint-Laurent, » dit-il, « a 20 ou 22 lieues de largeur à son embouchure (1), au milieu de laquelle on voit l'Isle d'Anticosti, qui en a vingt de longueur (2). Elle appartient au sieur Jolliet, Canadien, qui y a fait faire un petit magasin fortifié, afin que les marchandises et sa famille soient à l'abri des surprises des Esquimaux... C'est avec d'autres nations sauvages, savoir les Montagnais et les Papiuachois, qu'il trafique d'armes et de munitions pour des peaux de loups marins et quelques autres pelleteries ».

Monsieur J.-E. Roy nous fait connaître le détail des articles que Jolliet emportait de Québec à Anticosti et aux îles Mingan, pour son usage personnel et le trafic avec les Sauvages ; en voici l'énumération : fusils, fers à flèches, battefeux, haches, chaudières, rassade, étoffes de couleurs voyantes, grandes manches avec galons, grands et moyens capots, grands bonnets doubles avec galons, fils, justaucorps unis, justaucorps galonnés de faux argent, iroquoises bleues et autres, chemises de traite, chapeaux, drap de Limbourg, couvertes de Rouen et autres, hains ordinaires, hains de morue, couteaux à trancher la morue, lignes, rets à hareng, planches, clou, balles, poudre, pain, pois, sel, lard, blé d'inde, vin, tabac, arcanson, prunes, vinaigre, eau-de-vie, chandelles, beurre de France (3).

(1) Il en a trente.

(2) Elle en a plus de quarante. D'après le capitaine Bélanger, commandant du steamer *Savoy*, l'île d'Anticosti a une longueur de 123 milles, une largeur *maxima* de 30 milles.

(3) J.-E. Roy. — *La Seigneurie de Lauzon*.

Jolliet occupait, l'hiver, sa maison de la rue Sous-le-Fort, à la basse-ville de Québec ; cependant il passa plus d'une fois la saison des neiges dans son domaine d'Anticosti, et constata avec satisfaction que le climat y était moins sévère qu'il l'avait appréhendé.

« En 1685, dit M. Margry, il (Jolliet) avait déjà hiverné deux fois à Anticosti, dans la maison qu'il avait fait faire, et l'hiver lui avait paru beaucoup moins rude qu'à Québec. Il avait fait élever aussi aux îles Mingan une autre maison et un magasin pour fournir aux Français et aux sauvages leurs petites commodités (1).

» Tout l'avantage de ces dernières îles était, comme pour Anticosti, dans les bons mouillages, dans l'abondance de la morue et du loup marin, dont l'huile et les peaux se vendaient un bon prix. L'été, Jolliet pêchait au nord de ces îles, dans plusieurs rivières, cinq à six milliers de saumons.

» Jolliet, au moyen de ces deux établissements, songea dès lors à approvisionner la colonie. Il fournissait du poisson à tout Québec et à la plupart des soldats ; mais cet approvisionnement demandait autre chose que la pe-

(1) Jacques de La Lande ne s'occupa que fort peu de temps de l'exploitation des îles et filets de Mingan. Ses affaires le rappelèrent en France, où il finit par demeurer en permanence ainsi que l'unique fils né de son mariage contracté à Québec. Au moment de partir pour la France, en 1704, Jacques-Marie de Gayon de La Lande, fils de Marie Couillard, fit son testament en faveur de sa demi-sœur, veuve Louis Jolliet. Cet acte resta lettre morte. Plus tard, Jacques-Marie de Gayon de La Lande donna ce qu'il possédait comme co-propriétaire des îles et filets de Mingan à Louis Belcour de la Fontaine, par testament passé à Bayonne, en France, le 3 août 1753.

tite barque dont il pouvait disposer, et, en 1685, il demandait au roi de lui prêter un navire pour quatre ans, afin d'agrandir cette entreprise et d'employer à la navigation les jeunes Canadiens qui seraient ainsi détournés de la vie libertine qu'ils menaient dans les bois ».

L'industriel et le négociant n'avaient pas annihilé l'explorateur et le cartographe. Les mystères de la côte du Labrador attiraient le navigateur québecquois ; d'autre part il désirait contribuer à la formation d'une marine franco-canadienne, par des leçons d'hydrographie données pendant la saison d'hiver. C'était l'œuvre commencée par Martin Boutet, sous l'inspiration de Talon, que Jolliet désirait reprendre (1).

Le marquis Jacques Brisay de Denouville, qui avait remplacé M. Lefebvre de La Barre, successeur de Frontenac, dans le gouvernement du Canada, accueillit favorablement les projets de Jolliet. L'année même de son arrivée à Québec, le nouveau gouverneur écrivit la lettre suivante au ministre :

A Québec, le 13ème Novembre 1685.

« Monseigneur,

» J'espère que vous serez content de l'ouvrage du Sr

(1) Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, frère *donné* de la compagnie de Jésus, était professeur d'hydrographie au collège des Jésuites, arpenteur, clerc de la fabrique et « principal chantre » à l'église paroissiale de Québec. Un règlement du Conseil supérieur de Québec, daté du 11 mai 1676, décrète que les arpenteurs devront mettre incessamment « leurs boussoles et instruments d'arpentage entre les mains de Martin Boutet, professeur de mathématiques, pour être par lui égalés ».